

Réponses aux questions posées lors de la visite collective de la coque café du 18 juin 2026 et parvenues par voie électronique.

Date de diffusion : 16/07/2026

Auteurs : Justine Beurton Bezelgues & Théo Séjourné

Contact : amicafe@campus-condorcet.fr

ODJ / Sommaire

1 – REPONSES AUX QUESTIONS POSEES LORS DE LA VISITE COLLECTIVE

2 – REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR VOIE ELECTRONIQUE

3 – BOÎTE A PROJETS

4 – RAPPEL DU CALENDRIER DE L'AMI

Annexes : Dossier AMI :

- AMI Café*
- AMI Café - Annexe A - Règlement intérieur du site d'Aubervilliers*
- AMI Café - Annexe B - Photographies*

1 – REPONSES AUX QUESTIONS POSEES LORS DE LA VISITE COLLECTIVE

Cette visite a été organisée dans le cadre de l'AMI Café diffusé le 12 mai 2026. La participation à cette visite collective de la coque café était facultative. Les informations transmises lors des échanges sont consultables dans ce document.

Le déroulé de la visite a été le suivant :

- A- Présentation du Campus Condorcet (voir *AMI café* p.2-3) – Balade commentée depuis le Front Populaire (métro M12) à l'Humathèque
- B- Présentation de la coque café et des différents espaces concernés par l'AMI (voir *AMI café* p.3 & *AMI Café – Annexe B – Photographies*)
- C- Séance de questions/réponses

QVisite 1 : Quelles sont les caractéristiques de la cuisine ? Quels sont les équipements de cuisine prévus ? Avez-vous prévu du froid positif et du froid négatif ? Des chambres froides sont-elles prévues ? Repart-on avec notre matériel de cuisine ?

Comme le précise l'*AMI café* en page 4, un bar, un office de remise en température (dont la puissance utile totale des appareils de remise en température ne devra dépasser 20kW) et un espace plonge sont prévus. La coque café ne pourra bénéficier ni d'une hotte à extraction, ni d'un quelconque dispositif frigorifique nécessitant un apport d'air extérieur. Aucune modification de l'enveloppe extérieure du bâtiment - à l'exception de l'agrandissement de l'accès principal - n'est prévue ni souhaitable.

Les aménagements fixes comme les cloisons, les revêtements sol-mur-plafond, les sanitaires, la mezzanine et le bar sont inclus dans les travaux pris en charge par le Campus. Comme le rappelle l'*AMI café* en page 4 : « *L'aménagement du café par le Campus ne prend pas en charge le mobilier (tables, chaises...), les rangements ainsi que les équipements de restauration (frigorifère, four, machine à café, machine à laver...).* Ces équipements seront donc à prévoir par le futur gestionnaire, en concertation avec l'EPCC. » Il est vrai que l'architecte a représenté, en plan, les équipements de cuisine, dont des équipements réfrigérés en froid positif et négatif, susceptibles de pouvoir être accueillis dans des emplacements ou des caissons aux tailles standardisées. Cependant, ces équipements de cuisine ne sont pas intégrés aux marchés de travaux. Il est également vrai que certains espaces, comme l'office de réchauffage, ont été dimensionnés en conséquence. Ces points pourront être abordés dès la signature de la convention à la mi-novembre.

Les équipements, le mobilier et le matériel de cuisine apportés par le gestionnaire restent la propriété du gestionnaire.

QVisite 2 : Les images de synthèse de l'aménagement du café sont-elles contractuelles ? Peut-on utiliser et retoucher les images du document *AMI Café – Annexe B – Photographies* pour les intégrer dans notre candidature ? Peut-on avoir le contact de l'architecte ?

Les images transmises dans le document *AMI Café – Annexe B - photographies* sont issues du dossier d'avant-projet, une phase intermédiaire des études de conception. Elles peuvent être utilisées et retouchées à la condition que les crédits soient systématiquement repris.



Il est très fortement déconseillé de chercher à joindre l'architecte du projet. Une telle tentative pourrait être perçue comme une volonté de s'abstraire au principe d'égalité entre tous les candidats et aboutirait à la nullité de la candidature.

QVisite 3 : Avez-vous prévu de demander une licence alcool ?

La réponse à la QVE13 répond à cette question.

QVisite 4 : Peut-on organiser de grands événements ? Combien de personnes peuvent être accueillies dans le café ? Combien de personnes peuvent être accueillies sur la terrasse ? Quelles sont les issues de secours du café ?

L'AMI encourage les candidats à prévoir une programmation événementielle riche : « *le projet devra également intégrer une programmation événementielle et conviviale (soirées thématiques, soirées jeux de société, karaoké, quiz ou tout autre format festif) de nature à animer le campus et à fédérer les différentes communautés d'usagers. L'ensemble de cette programmation devra s'inscrire en cohérence avec les orientations de l'établissement et, autant que possible, en partenariat avec les structures culturelles, associatives et sportives du territoire* » (AMI café p.5). Toutefois, les événements organisés à l'intérieur et à l'extérieur ne devront pas être de nature à générer des nuisances vis-à-vis des résidents, notamment les lecteurs des espaces de consultation situés entre le premier et le troisième étage de l'Humathèque (art. 3.5, 10.1 et 10.2 du document AMI café – Annexe A – règlement intérieur du site d'Aubervilliers).

Dans le cadre du permis de construire, les effectifs pouvant être accueillis ont été recalculés par rapport aux données présentées lors de la diffusion de l'AMI. L'espace café peut accueillir 241 personnes (public) maximum au titre de la réglementation incendie. Les effectifs de la terrasse ne sont pas réglementés par le permis de construire. Le nombre de places assises prévisionnel reste de 70 places.

Les trois portes d'accès au café sont des issues de secours : la porte forum-café et les deux portes donnant sur la terrasse.

QVisite 5 : Le bar est-il mobile ?

L'architecte du projet souhaitait rendre mobile le bar du café. Le Campus Condorcet a rejeté cette proposition et a arbitré la nécessité de fixer le bar. Plus aucun aménagement mobile n'apparaît dans le projet.

QVisite 6 : Quels sont les liens avec le Comptoir SHS (anciennement librairie) ? A-t-on notre propre tableau électrique ?

Le Comptoir SHS (anciennement librairie) est aménagé en même temps que le café. Cet espace sera géré par le Campus Condorcet. La Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) est porteuse du projet qui permettra le déménagement du Comptoir FMSH actuellement situé à Paris (<https://www.instagram.com/le.comptoir.fmslh/>). Ces deux espaces sont actuellement séparés par quatre portes (2 sas) qui vont être réduites à 2 portes sécurisées et badgées. Ces portes pourront être maintenues ouvertes au public en fonction des accords entre les deux futurs gestionnaires. Toutefois, le personnel du Comptoir SHS doit pouvoir accéder aux sanitaires du personnel ainsi qu'à son tableau électrique.

Les tableaux électriques du café et du comptoir seront indépendants, mais regroupés dans le même espace (actuel quai de livraison).

QVisite 7 : Quel est le calendrier du projet d'aménagement ? Quand pourra-t-on récupérer les clés ?

Le calendrier prévisionnel du projet d'aménagement est le suivant :

- Été 2025 - Notification du Marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement du café et du comptoir SHS
- 5 Juin 2026 - Dépôt du Permis de construire
- Octobre 2026 - Publication des marchés de travaux
- Février 2026 - Démarrage des travaux
- Automne 2027 - Réception des travaux

Le café ne pourra être ouvert au public qu'après réception des travaux, autorisation d'ouverture au public de la commission de sécurité, signature de la convention d'occupation du domaine public et remise des clés.

QVisite 8 : Peut-on discuter avec l'architecte pour faire évoluer le projet ? Peut-on agrandir la cuisine ? Pourquoi n'avez-vous pas prévu de porte entre la salle du café et la rue des Fillettes ?

Dès la désignation du lauréat de l'AMI, une réunion sera organisée avec l'architecte. Le déplacement de cloisons fait partie des modifications facilement réalisables.

Le Campus Condorcet a évalué comme non nécessaire la création d'un nouvel accès entre la salle du café et la rue des Fillettes. En effet, l'agrandissement de l'accès à la terrasse au nord est une mesure compensatoire qui satisfait le besoin d'ouverture sur la ville et les contraintes fortes qui s'imposent à l'enveloppe extérieure du bâtiment (accord de l'architecte de l'Humathèque Elizabeth de Portzamparc, ampleur du permis de construire, etc.).

QVisite 9 : Quels sont les horaires d'ouverture de l'Humathèque ? Peut-on accéder au café en dehors des horaires d'ouverture de l'Humathèque ? Peut-on ouvrir le café au public en dehors des horaires d'ouverture de l'Humathèque ? Le soir ? Le week-end ?

Comme le précise l'AMI café en page 5 : « L'Humathèque est ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00, et le samedi, de 13h00 à 18h00. Les conditions d'accès et d'ouverture du café en dehors de ces horaires, notamment tôt le matin et tard le soir et le week-end, peuvent être envisagées. Les candidats préciseront leurs besoins complétés, le cas échéant, d'un calendrier d'ouverture élargie et la date attendue de mise en œuvre. »

Notons, cependant, que les plages horaires d'ouverture de l'Humathèque peuvent être élargies, à l'avenir, en fonction de l'évolution des usages.

QVisite 10 : Quel est le nombre d'occupants de la résidence étudiante à proximité immédiate du café ? Quelles sont les mutations en cours du quartier ?

La résidence Alpha comporte 205 logements (<https://www.arpej.fr/fr/residence/alpha-residence-etudiante-aubervilliers/>). La résidence Oméga, elle aussi limitrophe du campus, comporte 246



logements (<https://www.arpej.fr/fr/residence/omega-residence-etudiante-aubervilliers/>). En outre, la future résidence Novaxia-Duval, comportant 421 logements, entame ses travaux de construction à l'est du Campus.

Le quartier va être profondément modifié par l'arrivée du tramway T8 qui sera mis en service en 2031 et dont l'arrêt *Campus Condorcet* sera situé à quelques mètres du café (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/tram-t8-prolongement>).

Plaine Commune anticipe l'arrivée du tramway par la ZAC Montjoie, ses logements et son parc : *« Le secteur sud-est entre en phase opérationnelle : Sur le secteur sud-est, le projet d'aménagement de la ZAC prévoit la création de plus de 200 logements, répartis entre accession à la propriété, Bail Réel Solidaire (BRS) et une résidence autonomie pour personnes âgées. Il inclut également le développement de rez-de-chaussée commerciaux dont un supermarché, ainsi que la réalisation d'un parc de plus d'un hectare. Plusieurs bâtiments industriels patrimoniaux seront également conservés pour proposer des activités ouvertes sur le quartier. Ce secteur en pleine mutation est appelé à devenir un pôle majeur d'attractivité. »* (<https://plainecommune.fr/projets/nos-quartiers-changent/saint-denis/zac-montjoie>).

Par ailleurs, le Campus Condorcet continue de s'agrandir avec l'arrivée du bâtiment EPHE en 2028 (8 000 m²) et EHESS-FMSH en 2030 (18 000 m²).

QVisite 11 : Quelles sont les offres de café/petite restauration aux alentours ? Quelle est la vie des lieux le jour ? Le soir ? Le week-end ?

Les offres de café/petite restauration sont aujourd'hui concentrées autour de la place du Front populaire située à 500 m du café. En outre, cette offre est déjà saturée. Les usagers du campus sont donc dans l'attente d'une nouvelle offre au nord. En outre, le CROUS et le restaurant administratif de l'INED permettent aux étudiants et à une partie du personnel de déjeuner le midi à moindre coût.

Le quartier vie, aujourd'hui, au rythme des horaires d'activité du Campus et des acteurs tertiaires à proximité (Conseil Départemental du 93, ENDEMOL, ICADE, etc.). Toutefois, les mutations urbaines entraînées par l'arrivée du T8 sont susceptibles de transformer profondément les usages le soir et le week-end.

QVisite 12 : Cet AMI permet d'accéder à un bail précaire de 3 ans. Quelle est la position du Campus Condorcet vis-à-vis de la situation ?

Cet AMI n'offre pas accès à un bail mais à une convention d'occupation du domaine public qui est, par essence, précaire. En effet, l'article L. 2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que cette occupation ne peut être temporaire et que lorsqu'il existe une exploitation économique, la durée d'exploitation doit être fixée de manière à respecter la libre concurrence.

Une durée de 3 ans, reconductible, a été choisie pour sa flexibilité. L'objectif principal du Campus Condorcet est de répondre aux souhaits et aux besoins de ses usagers. La pérennisation du gestionnaire est souhaitée, c'est pourquoi la durée d'occupation est reconductible.

Les modalités de la convention d'occupation temporaire sont détaillées en pages 6 et 7 de l'*AMI café*.

QVisite 13 : Peut-on avoir accès à la liste des associations du territoire dans et hors les murs ? Est-il possible de réaliser une candidature commune ? Avez-vous connaissance des aides et partenariats qui peuvent être mobilisés pour répondre à cet AMI ?

Un annuaire des associations et initiatives du campus et du territoire est disponible sur notre site internet (<https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-tous/vie-associative-et-culturelle/annuaire-des-associations>). Par ailleurs, une boîte à projets est proposée dans le cadre de cet AMI, disponible en §3 de ce document.

Les candidatures en groupement sont autorisées, comme indiqué page 8 de l'AMI café : « *Les projets peuvent être présentés par un exploitant unique (avec ou sans prestataires identifiés) ou par un groupement d'opérateurs. En cas de groupement, les modalités devront être précisées et un mandataire désigné.* »

Concernant les aides et partenariats mobilisables, nous vous invitons à vous rapprocher des dispositifs proposés par la ville d'Aubervilliers, ainsi que, le cas échéant, de Plaine Commune, du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ou de la Région Île-de-France.

QVisite 14 : Quel est le loyer de cet espace ? Le Campus Condorcet va-t-il retenir le candidat qui propose le loyer le plus élevé ? Quelles sont les charges ? Que comprend la maintenance ?

La redevance, les charges et la maintenance sont détaillées en page 7 de l'AMI café.

La redevance est composée ainsi : « *1. Part fixe, dont le montant annuel est proposé par le candidat dans le cadre de son projet, puis négocié avec le Campus Condorcet, sans pouvoir être inférieur à 10 000 €.* » & « *2. Part variable, dont le montant et les modalités de calcul sont proposés par le candidat, puis négocié avec le Campus Condorcet, sans avoir pour effet de conférer un avantage économique certain au regard de la nature du projet.* »

Comme le précise l'AMI café en page 9, les deux critères d'évaluation des candidatures sont les suivants : « *La qualité du projet au regard des attendus précisés dans l'appel à manifestation et des besoins identifiés sur le campus et sur le territoire (60%)* » & « *La viabilité économique du projet au minimum sur trois ans (40%)* ».

« [Les] charges annuelles, pour une utilisation normale du local, sont estimées, à date, à environ 3 500 € pour l'électricité, 600 € pour l'eau et 7 000 € pour la maintenance du bâtiment. » Les charges pour maintenance comprennent l'ensemble des équipements et mobiliers fixes présents avant installation du gestionnaire. La maintenance du mobilier et des équipements du gestionnaire restera à sa charge ; le rangement et nettoyage du local également.

2 – REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR VOIE ELECTRONIQUE (VE)

QVE 1 : Une nouvelle visite collective des locaux est-elle prévue ? Si oui, pourriez-vous nous communiquer la date ainsi que les modalités d'inscription ?

A la demande des candidats, une seconde visite est organisée le 6 août 2026 entre 16h et 18h. Les candidats sont invités à s'inscrire par mail en écrivant à amicafe@campus-condorcet.fr en amont de cette visite.

QVE 2 : Le futur gestionnaire pourra-t-il exploiter le café sous un nom commercial de son choix, distinct de l'appellation « Café du Campus Condorcet » ?

Il est attendu, dans le cadre de l'AMI, que les candidats indiquent le nom commercial qu'ils souhaitent utiliser. Le nom commercial final du café sera choisi conjointement avec le Campus Condorcet.

La signalétique bâtiminaire mise en place dans le cadre de l'aménagement de la coque café par l'agence d'architecture WAO mentionne « café » uniquement dans un souci de pérennité des installations signalétiques. Les conditions permettant au gestionnaire de poser une enseigne sur la façade du bâtiment, en plus ou en remplacement des enseignes prévues, lors de l'aménagement de la coque, pourront faire l'objet de discussions ultérieures.

QVE 3 : Les deux espaces extérieurs, situés de part et d'autre de l'entrée de l'Humathèque, pourront-ils être intégralement exploités par le futur gestionnaire ? En particulier, serait-il envisageable d'aménager une partie de l'espace vert en jardin potager pédagogique et d'y intégrer un petit poulailler, dans le respect de la réglementation applicable et sous réserve de l'accord du Campus Condorcet ?

L'utilisation des espaces extérieurs par la clientèle du café est possible dans le respect de l'ensemble des usagers du Campus Condorcet, en particulier des lecteurs de l'Humathèque. Les conditions d'occupation des espaces extérieurs par le gestionnaire seront établies en concertation avec le Campus Condorcet et la société Sérendicité. En effet, l'entretien de ces espaces extérieurs dépend du Partenariat Public Privé (PPP) d'une durée de 30 ans entre l'EPCC et la société Sérendicité.

En outre, la voie pompier située entre le café et ces espaces extérieurs doit être continuellement maintenue libre de circulation.

L'aménagement d'un potager dans des bacs est possible. Mais, un jardin partagé (<https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-tous/campus-responsable>) autogéré par les résidents du campus et les habitants du quartier est déjà présent sur le campus. La réalisation d'un poulailler est proscrite.

QVE 4 : Dans quelle mesure le futur gestionnaire pourra-t-il personnaliser l'aménagement intérieur et la décoration du café, au-delà des travaux réalisés par le Campus Condorcet ?

Le futur gestionnaire peut personnaliser, sous réserve d'un accord préalable du campus Condorcet, l'aménagement intérieur et la décoration du café. En outre, il doit être en capacité de restituer les espaces tels qu'aménagés au démarrage de sa convention d'occupation.

QVE 5 : La surface de la cuisine, actuellement prévue à 17 m², est-elle définitive ou pourra-t-elle faire l'objet d'adaptations, sous réserve de leur faisabilité technique et de leur validation par le Campus Condorcet ?

La réponse à la QVisite 8 répond à cette question.

Toutes les demandes de modifications des travaux d'aménagement de la coque café seront effectivement arbitrées par l'EPCC.

QVE 6 : Le futur gestionnaire pourra-t-il organiser régulièrement des conférences, expositions, rencontres avec des auteurs, dédicaces, projections, dégustations commentées et autres événements culturels, y compris en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'Humathèque, selon des modalités définies avec le Campus Condorcet ?

Les réponses aux QViste 4 et QVisite 9 répondent à cette question.

QVE 7 : Pouvez-vous nous transmettre la liste des visiteurs ou des personnes contactées pour l'AMI (potentiel partenariat possible, connaissances, etc.)

Non, la réglementation RGPD ne nous permet pas de diffuser la liste des visiteurs et/ou personnes contactées pour l'AMI. En revanche, si vous souhaitez vous rapprocher d'autres candidats potentiels pour vous constituer en groupement, nous vous invitons à vous manifester directement auprès d'eux, par exemple lors de la visite collective du 6 août 2026 ou via vos propres réseaux.

QVE 8 : Concernant l'ERP, la demande à la préfecture est effectuée par le campus ? Ou par le lauréat ?

L'EPCC a procédé, début juin, au dépôt du permis de construire et à la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

QVE 9 : Quelle est l'année de livraison ainsi que le calendrier des travaux du T8 ?

La réponse à la QVisite 10 répond à cette question. Le calendrier des travaux est disponible par le lien suivant : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/tram-t8-prolongement>.

QVE 10 : Sur les événements à organiser, avez-vous des types d'événements souhaités ? Par vous ou par les étudiants du campus ?

La réponse à la QVisite 4 répond à cette question. Le candidat peut également consulter la Boîte à projets disponible en §3.

QVE 11 : Toujours sur les événements, y a-t-il une fréquence minimale imposée ou conseillée ?

Non, il n'y a pas de fréquence minimale imposée ou conseillée sur les événements.

QVE 12 : Quelles sont les conditions à remplir pour étendre les horaires d'exploitation au-delà des horaires du campus (semaine 9h-20h et samedi 13h-18h) ?

Si le candidat souhaite étendre ses horaires d'ouverture au public, il doit explicitement le mentionner et l'argumenter dans son offre. Les conditions d'extension des horaires d'ouverture du café par rapport aux horaires d'ouverture de l'Humathèque seront négociées avec le candidat sur la base de l'argumentation développée dans son offre.

QVE 13 : Beaucoup de pièces du dossier de la partie "Candidat" peuvent manquer pour notre association (licence III, permis d'exploitation, éventuellement situation financière comme nous venons de créer la nouvelle structure). Le projet étant pour 2027 et le choix du lauréat en 2026, ne pouvons-nous pas envisager l'obtention de certains documents a posteriori de la sélection du lauréat ? Nous sommes très intéressés par le projet, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'entamer les démarches en amont de la candidature, question de temps ou même de moyens. Est-ce que cela est préjudiciable ?

S'agissant de la licence et du permis d'exploitation du débit de boissons, ceux-ci pourront être obtenus en cours de procédure, à condition d'en disposer lors de la dernière étape, lors de la signature de la convention.

Ainsi, à défaut de disposer de ces éléments, les candidats sont invités à justifier de leur capacité à obtenir ce permis d'exploitation (par exemple, de ne pas être frappé d'une interdiction d'exercice visée par les articles R. 3336-1 et suivants du code de la santé publique, ou faire valoir des licences déjà obtenues par ailleurs), et de leur capacité financière à acheter une licence III.

S'agissant des documents attestant de la situation financière du candidat, l'AMI café précise que sont demandés les documents attestant du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles. Ainsi, pour le cas d'une nouvelle structure, il suffit de fournir ces documents depuis la création de la structure, ou tout autre document permettant d'attester de la situation financière.

QVE 14 : Sur les redevances 10 000€ et les charges estimées à environ 11 000€, connaissez-vous les échéances de paiement ?

Les échéances de paiement seront très probablement annuelles. Elles seront définies dans la convention d'occupation et pourront être négociées avec le futur gestionnaire.

3 – Boîte à projets

Propositions de collaborations reçues de la part des associations du campus et du territoire :

Mémoire vivante de la Plaine	memoirevivantedelaplane@gmail.com
<i>« L'association peut de façon ponctuelle proposer l'accrochage d'exposition qui raconte l'histoire du territoire, des quartiers elle peut aussi tenir des petites conférences sur de nombreux sujets liés</i>	



à l'histoire du quartier, proposer des lectures de textes, témoignages qui raconte l'histoire du quartier. »	
Men'ifest	infos@menifesprogram.com
« Suite à votre appel à manifestation d'intérêt concernant le futur café du Campus Condorcet, je vous adresse en pièce jointe une proposition d'activité complémentaire intitulée Corps & Cognition. Il s'agit d'un format d'ateliers courts de régulation nerveuse, pensé pour les publics du Campus : chercheurs, doctorants, étudiants avancés, personnels administratifs et acteurs de la vie de campus. L'objectif est de proposer, au sein du futur café de l'Humathèque, un temps régulier, accessible et concret autour de la respiration, du stress cognitif et de la relation au corps. Le format est volontairement simple : assis, sans matériel, sans approche spirituelle, avec un apport court de vulgarisation scientifique, une pratique guidée et un temps d'échange. Étant basé à Aubervilliers, je serais heureux de pouvoir contribuer à la vie du Campus à travers une proposition à la fois locale, utile et alignée avec l'esprit du lieu. Je reste bien entendu disponible pour échanger sur les modalités, adapter le format si besoin, ou envisager une première séance pilote. » <u>Proposition d'activités complémentaires « Corps & Cognition » (Men'ifest)</u>	
Ligue des droits de l'Homme 93	Fede93@ldh-france.org
« Ateliers jeux de société, café-débats, prêt d'expositions, etc. voici les propositions que nous pouvons faire et qui pourrons être développés si elles sont retenues. » <u>Propositions d'animations de la Fédération LDH 93</u>	
Cop1	Salome.amiel@cop1.fr
« Si le café dispose d'un espace cuisine ainsi qu'un espace de restauration, Cop1 est continuellement à la recherche de lieux pour organiser des Fest1: ateliers de cuisine puis diner ensemble. Notamment pour l'antenne d'Aubervilliers, qui organise actuellement ses Fest1 dans Paris car nous n'avons pas trouvé de lieu adapté à ces besoins. Par ailleurs, nous pourrions également être intéressés d'organiser des petits déjeuners, dans la mesure ou des partenariats avec des boulangeries ou la cafétéria seraient possibles afin de récupérer des denrées gratuites. En fonction de la disposition des bénévoles à la rentrée, nous pourrions y réfléchir. Les petits-déjeuners Cop1 permettent aussi bien de prodiguer une aide alimentaire simple et légère que d'aller à la rencontre du public étudiant directement sur les lieux d'études. Étant le premier des repas sauté par les étudiant·es, ce dispositif vient en complément de nos distributions pour permettre d'élargir notre panel d'aides alimentaires. Les actions de Cop1 n'intervenant pas sur les lieux d'études, ce dispositif permet également de renforcer la visibilité de Cop1 auprès des potentiel·es bénéficiaires et bénévoles étudiant·es, tout en établissant un contact avec les directions d'établissements.	



Qu'est-ce qu'un Fest1 ? Le Fest1 est un atelier de cuisine collective gratuit, animé par des étudiant-es bénévoles, dans lequel de petits groupes d'étudiants se retrouvent pour cuisiner ensemble et partager un repas. Ils s'appuient sur les denrées récupérées lors des distributions alimentaires ou achetées pour l'occasion, et favorise l'apprentissage de savoir-faire culinaires simples et économiques.

Le Fest1 n'est pas simplement un moment de cuisine : c'est un espace de rencontre, de convivialité et d'expression, pensé pour briser l'isolement des étudiant-es tout en préservant leur dignité. Cop1 vise un objectif national de 1 000 Fest1 par an à horizon 2029.

Pour l'année universitaire 2026-2027, le programme Fest1 en Ile de France prévoit l'organisation de 80 ateliers, répartis sur toute l'année, pour permettre à plus de 1000 étudiants d'en bénéficier. Ce volume représente une montée en charge significative par rapport aux années précédentes et constitue l'armature de la stratégie parisienne de lutte contre l'isolement.

Cop1 souhaite développer le programme Fest1 en résidences étudiantes du Crous. Ce cadre présente des avantages considérables : la proximité entre lieu de vie et lieu de l'atelier supprime la principale barrière à l'entrée. L'objectif est de co-construire avec le Crous un calendrier de Fest1 dans ses résidences parisiennes, en articulant les espaces collectifs disponibles (cuisines partagées, salles communes) et les réseaux de bénévoles de Cop1. Nous restons à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations. »

Club de jeux de société de l'EHESS

acotinat@ehess.fr

« La recherche et les études peuvent être très solitaires, c'est pourquoi nous avons fondé le club jeux de société de l'EHESS, pour qu'il existe un espace de sociabilité ouvert à tous. Grâce au soutien de la FSDIE, une bibliothèque de jeux de société en tout genre est disponible au membre du club tout au long de la semaine, et nous nous réunissons tout les mercredis soir pour jouer, discuter et grignoter dans la salle étudiante auto-gérée du bâtiment de recherche EHESS (salle Mary Douglas au rdc). Sans slogan officiel, on correspond tout de même beaucoup au dicton « plus on est de fous, plus on rit » (d'ailleurs on fait souvent des événements en collaboration avec l'incroyable club BaddyFoot), donc venez nombreux.ses et ramenez vos ami.es !

Contact : clubjeux@ehess.fr

Nous n'avons pas encore d'idée précise de collaboration avec les futurs gestionnaires, mais nous sommes ouverts à la discussion, et ce serait chouette de pouvoir organiser des soirées plus longues pour pouvoir jouer à des jeux plus complexes. »

Plaine de vie

Asso.plainedevie@gmail.com

« Nous sommes une épicerie solidaire implantée à proximité du Campus Condorcet. Au-delà de l'aide alimentaire que nous prodiguons, nous sommes avant tout un lieu de lien social, d'échange et d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité auxquelles nous proposons une série d'ateliers et d'activités avec l'idée de prôner les valeurs du fait soi-même.

À l'occasion de l'ouverture du café du Campus Condorcet, nous souhaitons nous inscrire comme partenaire actif de ce nouveau lieu de vie, en y apportant trois propositions concrètes :

1. Des ateliers cuisine "saine et gourmande"

Nous proposons d'animer régulièrement des ateliers cuisine autour du bien manger, accessibles à toutes et tous, étudiants, chercheurs, personnels du campus et habitants du quartier.



Ces ateliers auront pour fil conducteur : cuisiner sainement, avec plaisir et sans se ruiner. Au programme : recettes simples et savoureuses, astuces anti-gaspillage, découverte de produits de saison, équilibre nutritionnel sans complexité. Chaque atelier se voudra convivial, participatif et ouvert à tous les niveaux.

Fréquence envisagée : une à deux fois par mois, en soirée ou le week-end selon les disponibilités du lieu.

2. Des goûters à la vente

En complément des ateliers, nous proposons de proposer à la vente des goûters préparés par nos bénévoles et bénéficiaires : gâteaux maison, biscuits, boissons chaudes maison. Ces goûters seront proposés à des prix accessibles, dans une démarche de valorisation du fait-maison et de génération de ressources pour notre structure.

3. Des "Cafés papotte"

Une fois par mois, nous souhaitons animer un temps informel de discussion autour d'un café et de petites gourmandises : les Cafés papotte. Ces rendez-vous sans ordre du jour imposé seront des espaces de parole libre, de rencontre et d'entraide entre les usagers du campus et habitants autour de thèmes du quotidien — alimentation, budget, vie de quartier, solitude, accès aux droits...

Ces moments ont vocation à mélanger les publics, réduire les barrières entre les différentes communautés du campus, et rappeler que la solidarité peut prendre d'autres formes plus joyeuses. Au-delà de ces actions, nous serions également intéressés par la récupération d'éventuels invendus dont pourrait disposer le futur café, afin de les redistribuer aux bénéficiaires que nous accompagnons dans le cadre de notre épicerie solidaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez avoir des informations complémentaires. »

SIS Association

mloniewski@sis-association.org

« Nous sommes SIS association, structure qui œuvre depuis plus de 30 ans dans la lutte contre le VIH/SIDA et dans la promotion de la santé sexuelle.

Nous avons actuellement une permanence de dépistage rapide (VIH, syphilis, VHB, VHC) au sein du campus Condorcet, tous les mercredis après-midi pendant l'année scolaire.

Après avoir vu passer l'annonce de collaboration, nous avons pris la décision de vous contacter car nous aimerions développer nos actions au sein du campus et proposer de nouvelles choses.

Nous restons disponibles si vous souhaitez échanger davantage sur une possible collaboration. »

ICAR

contact@associationicar.org

« Cette proposition est portée conjointement par trois acteurs du territoire de La Plaine Saint-Denis : ICAR, le collectif La Voie Dionysienne, et une structure dédiée aux métiers de l'audiovisuel en cours de constitution. Elle s'articule autour de plusieurs formats complémentaires, pensés pour s'intégrer facilement à la programmation du café :

- Un rendez-vous mensuel de podcast participatif, adossé à Campus Média, projet d'initiation et de production de podcasts déjà porté par ICAR sur le campus cette année ;

- Une programmation d'expositions et de vernissages, avec un premier contenu déjà disponible via nos productions photo-vidéo territoriales ;



- Des passerelles entre création audiovisuelle, recherche et territoire, sous forme de documentaires et de témoignages.

Tous les détails et modalités pressenties figurent dans la note ci-jointe. Nous restons pleinement disponibles pour échanger avec le futur gestionnaire dès sa prise de fonction, et sommes également ouverts à toute autre forme de collaboration qu'il souhaiterait imaginer avec nous.

N'hésitez pas si vous avez besoin de précisions complémentaires. »

Capoiera Viola

capoieraviola@wanadoo.fr

« Notre association CAPOEIRA VIOLA / Cie le SOMMET DE L'ABRICOTIER participe à la vie de l'EAC du campus avec un atelier CAPOEIRA les lundis.

Dans le futur café du campus, nous pourrions proposer des animations régulières ou ponctuelles autour de la musique brésilienne et de la capoeira et sommes ouverts à de futures collaborations. Nous serons ravis de faire partie de la vie de ce nouveau lieu ! »

4 – RAPPEL DU CALENDRIER DE L'AMI

Diffusion de l'AMI	12 mai 2026
Visite collective de la coque café pour les seuls candidats inscrits auprès de amicafe@campus-condorcet.fr	18 juin 2026 après-midi (sous réserve)
Date limite de dépôt des questions des candidats adressées à amicafe@campus-condorcet.fr	2 juillet 2026 à 12h
Publication des questions/réponses sur le site interne	16 juillet 2026 à 18h (sous réserve)
<u>Seconde visite collective de la coque café pour les seuls candidats inscrits auprès de amicafe@campus-condorcet.fr</u>	<u>6 août 2026 après-midi (sous réserve)</u>
Date limite de dépôt des candidatures	27 août 2026 à 12h
Réunion du comité technique	Semaine du 7 septembre 2026
Annonces individuelles des résultats	15 septembre 2026
Fin des négociations avec les trois candidatures retenues	Semaine du 28 septembre 2026
Date limite pour la modification des dossiers des trois candidatures retenues	7 octobre 2026, à 12h
Réunion du comité de sélection	Semaine du 12 octobre 2026
Annonce publique du classement des trois candidatures	16 octobre 2026 à 12h
Signature de la convention avec le lauréat	Avant la mi-novembre 2026

